

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2010 A VILLENEUVE LES SABLONS

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur Yves LEBLANC est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 septembre 2010

Le compte-rendu du conseil communautaire du 16 septembre 2010 ne soulève aucune observation et est donc ***adopté à l'unanimité.***

III – DM1 2010 du budget général

Monsieur FOURNIER présente au Conseil la décision modificative n°1 du budget général qui est équilibrée à la somme de 147 000 €uros dont 30 000 €uros en section de fonctionnement et 117 000 €uros en section d'investissement. Les augmentations de crédits d'investissement correspondent essentiellement aux frais d'études pour l'élaboration du SCOT et au remboursement d'une subvention du Conseil Général de l'Oise à la commune de La Neuville Garnier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

IV – Règlement local de publicité

Monsieur LEBLANC explique qu'un groupe de travail chargé de l'élaboration d'une réglementation spéciale de publicité, des enseignes et pré-enseignes sur la commune de Méru a été créé par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2009. Il est souhaitable conformément à l'article L 581-14 du Code de l'environnement que la Communauté de Communes des Sablons soit représentée au sein de ce groupe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Christian GOUSPY (titulaire) et Monsieur Jean-Claude GENTIL (suppléant) pour représenter la Communauté de Communes des Sablons au sein de ce groupe de travail.

V – ZAC d'Ivry-le-Temple

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Sablons a procédé à l'acquisition de la friche située dans la zone d'activité d'Ivry le Temple le 28 juillet dernier au prix de 150 000 €uros.

Il propose désormais de l'autoriser à signer les actes de vente correspondants à la cession de cette propriété au profit de la SCI des templiers (2 400 m² environ au prix de 100 000 €uros) et de la SCI Alcochete (4 200 m² environ au prix de 150 000 €uros). Ces prix proposés sont conformes à l'estimation de France Domaine.

Il précise également que ces cessions permettront d'équilibrer le budget annexe de cette zone d'activité et qu'il reste environ 7 000 m² à commercialiser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à procéder à ces cessions.

VI – Tableau des achats sur facture du 1^{er} juin au 31 octobre

Monsieur le Président présente l'état des paiements sur factures du 1^{er} juin au 31 octobre 2010.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce tableau qui ne soulève aucune remarque.

VII – Individualisation de subventions à l'Office de Tourisme et aux F.S.E.

Monsieur le Président propose d'individualiser les subventions suivantes :

- 12 600 € pour l'Office de Tourisme des Sablons
- 3 342,50 € pour le foyer socio-éducatif du lycée Condorcet
- 3 342,50 € pour l'association sportive du lycée Condorcet
- 3 234 € pour le foyer socio-éducatif du lycée Lavoisier
- 3 990 € pour le foyer socio-éducatif du collège du Thelle
- 2 387 € pour le foyer socio-éducatif du collège Immaculée conception
- 2 443 € pour le foyer socio-éducatif du collège Pierre Mendès France
- 3 409 € pour le foyer socio-éducatif du collège Françoise Sagan

Monsieur le Président précise que le lycée Condorcet a demandé à ce que la subvention accordée à son foyer socio-éducatif soit répartie avec l'association sportive de l'établissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

VIII – Opération façades

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :

- M. CERVANTES (Esches) : 3 000 €uros
- M. OZTURK DEMET (Méru) : 5 000 €uros
- M. SEVIN (Méru) : 5 000 €uros
- M. OLIVIER (Méru) : 5 000 €uros
- M. GAMBARDELLA (Méru) : 4 373,22 €uros
- M. TALINEAU (Méru) : 3 282,32 €uros
- M. MORA (Valdampierre) : 2 066,74 €uros
- M. TOURAT (Esches) : 219,61 €uros (complément de subvention)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi de ces subventions.

IX - Personnel

Monsieur le Président demande de l'autoriser à procéder à la création d'un emploi de technicien territorial chargé de l'assainissement à temps complet. L'agent recruté sur cet emploi sera donc mis à disposition du SMAS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à procéder à la création de cet emploi.

X – Reproduction de documents

Monsieur le Président propose de fixer le prix des frais de reproduction et de copie des documents administratifs comme suit :

Photocopie A4 N/B recto : 0,23 €

Photocopie A4 N/B recto verso : 0,35 €

Photocopie A4 couleur recto : 0,28 €

Photocopie A4 couleur recto verso : 0,45 €

Photocopie A3 N/B : 0,30 €

Photocopie A3 couleur : 0,40 €

Plan N/B le m² : 15 €

Plan couleur le m² : 22 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le prix des frais de reproduction.

XI – Questions diverses

- Eglise de Bornel : Monsieur GUDEFIN explique qu'il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à déposer un permis de construire pour la mise en place de deux nouvelles cloches. Monsieur LEVASSEUR précise que l'édifice étant inscrit cette démarche administrative est obligatoire.
- ***Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer ce permis de construire.***

- Demande de subventions : Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de l'autoriser à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Oise pour les projets 2011 : église de Fresneaux Montchevreuil, église de Lormaison, église de Valdampierre, gymnase de Fresneaux Montchevreuil, Parc des sports de Saint Crépin Ibouvillers et salle des fêtes de Méru.
- ***Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention.***

- Extension de la gendarmerie de Saint Crépin Ibouvillers : Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire des différentes correspondances échangées avec le colonel Ronan LE FLOC'H, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise. De ces courriers, il ressort que le colonel sollicite l'appui de la CCS pour la construction de treize logements et de locaux de service à Saint Crépin Ibouvillers pour la brigade de recherches et la brigade territoriale.
- Monsieur LEBLANC estime qu'en réalité la gendarmerie souhaite surtout la construction de logements à Saint Crépin Ibouvillers mais que le devenir de la brigade territoriale est quant à lui très incertain. En revanche, il estime que l'implantation de la brigade de recherches hors Méru est une bonne chose.
- ***Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité (Messieurs Delaville et Frémont s'étant abstenus) une délibération de principe approuvant la construction de 13 logements et de locaux de service à Saint Crépin Ibouvillers.***
- Monsieur GENTIL souhaite que tous les documents du Conseil Communautaire soient dématérialisés. Madame LEGRAND explique que cela sera possible avec le nouveau site internet de la CCS.
- Le motoclub Méruvien présente aux élus un projet de 1^{er} enduro des Sablons qui accueillerait 300 motards. Le parcours de 80 à 100 kilomètres traverserait toutes les communes des Sablons. Les participants qui sont tous assurés respecteraient le code de la route (2 spéciales auraient lieu sur un terrain fermé) et l'environnement. Un projet est remis à chacun des maires présents.